



Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 135 et 148 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2020

Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations de maintien
de la paix des Nations Unies

Onzième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré

Dix-huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2020

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le onzième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/74/478), présenté en application de la résolution 64/243 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de continuer de faire en sorte qu'elle soit tenue informée tous les ans de l'état d'avancement du projet de progiciel de gestion intégré (Umoja). Il était également saisi du huitième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré (A/74/153), présenté en application de la résolution 66/246 de l'Assemblée.

2. Pendant l'examen, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 11 novembre 2019. Il a également eu un échange de vues avec les membres du Comité des opérations d'audit.

II. Huitième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré

3. Le Comité des commissaires aux comptes indique que son huitième rapport annuel a été établi à l'issue d'un audit réalisé en février 2019 et qu'il porte sur la



gouvernance, la gestion et le suivi du projet, sur la mise en service des processus et fonctionnalités d'Umoja-Extension 2 et sur le statut et le fonctionnement des processus et fonctionnalités déjà opérationnels, sur la réorganisation de l'équipe du projet et la prise en main d'Umoja et sur l'estimation des coûts et avantages du progiciel de gestion intégré. Il indique également que son rapport contient les résultats de l'audit informatique qui a porté sur les fonctions de contrôle et la qualité des données en matière de traitement des paiements (A/74/153, résumé, par. 13). On trouvera dans les paragraphes qui suivent les observations du Comité consultatif sur les observations et les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, après l'examen de chaque point. **Le Comité prend note avec satisfaction de la qualité du rapport du Comité des commissaires aux comptes et se félicite que les fonctions de contrôle d'Umoja en matière de traitement des paiements aient fait l'objet d'un audit informatique. Le Comité compte que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes seront intégralement appliquées dans les meilleurs délais.**

III. Onzième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré

4. Le Secrétaire général indique que son onzième rapport sur l'état d'avancement de la mise en service d'Umoja fait le point de la situation depuis la publication de son dixième rapport d'étape (A/73/389), en septembre 2018. Les principales questions abordées dans le rapport sont les suivantes : a) gestion, gouvernance et contrôle du projet ; b) état d'avancement du projet ; c) gestion du changement ; d) avantages offerts par Umoja ; e) prise en main d'Umoja ; f) gestion des risques ; g) ressources nécessaires pour 2020.

A. Gestion, gouvernance et contrôle du projet

5. Dans son huitième rapport annuel, le Comité des commissaires aux comptes a constaté qu'en 2018, le Comité de gestion n'avait reçu des informations actualisées sur Umoja qu'à deux reprises, en mai et en juillet, et que le Comité de pilotage s'était réuni à trois reprises, à savoir en avril, en juillet et en août. Il a recommandé que les comités de gouvernance jouent un rôle de direction plus affirmé, compte tenu de l'environnement complexe et délicat dans lequel se déroule la mise en service d'Umoja-Extension 2 et du fait que les dates limites fixées à cet égard approchent à grands pas (A/74/153, par. 14 à 21). **Le Comité consultatif partage les préoccupations du Comité des commissaires aux comptes quant à la direction et au contrôle du projet en 2018. Il souligne la nécessité, pour le projet Umoja, de bénéficier d'une gouvernance et d'un contrôle efficaces et pérennes ainsi que d'une direction ferme. Il recommande que l'Assemblée générale prie instamment le Secrétaire général de faire en sorte que les comités de gouvernance s'acquittent pleinement de leurs rôles respectifs et se réunissent à intervalles réguliers.**

6. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Directeur du projet Umoja avait également été nommé Contrôleur par intérim en septembre 2018, puis Contrôleur en février 2019, et qu'il assumait les deux fonctions depuis. **Le poste de directeur du projet Umoja étant indispensable à l'efficacité de l'encadrement, de la planification et de la gestion courante du projet, et compte tenu également de l'importance du rôle du Contrôleur, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire en sorte**

que les arrangements actuels n'aient pas d'incidence sur la bonne exécution de ces deux fonctions.

Planification et suivi du projet

7. Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions [72/262](#) et [73/279](#), l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il fallait que le projet soit planifié et géré de façon rigoureuse pour que la mise en service d'Umoja se déroule conformément au calendrier, sans nouvelle interruption ni nouveau retard. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté plusieurs lacunes dans l'utilisation de l'outil de gestion de projet qui permet au bureau de gestion d'Umoja de planifier les sous-projets d'Umoja-Extension 2. Il a notamment observé que : a) les plans de projet concernant 2018 ne comportaient pas de calendrier précis pour l'achèvement de l'ensemble du projet et ne recensaient pas les tâches qu'il restait à accomplir ni les délais nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les sous-projets d'Umoja-Extension 2 ; b) les relations de dépendance entre les tâches n'avaient pas été définies de manière adéquate et le chemin critique du projet n'était toujours pas défini ; c) les fonctionnalités de l'outil de planification du projet permettant d'estimer les coûts et la quotité de travail à répartir entre les membres du personnel n'avaient pas été utilisées ; d) le registre des risques n'avait pas été régulièrement actualisé au cours du second semestre 2018 ([A/74/153](#), par. 22 à 28). Le Comité des commissaires aux comptes a estimé qu'il importait de mettre en place un mécanisme de planification et de suivi des projets qui soit solide et exhaustif, d'autant plus que le projet se heurtait à des obstacles, notamment les délais serrés, l'étendue des fonctionnalités à couvrir, la complexité technique et la mise en service simultanée de multiples modules. Il a recommandé que le Secrétariat établisse, pour chaque sous-projet d'Umoja-Extension 2, des plans de projet qui définissent clairement les différentes tâches, les relations de dépendance entre elles, le chemin critique et les échéances fixées pour chaque tâche. Il a également recommandé que l'équipe de projet se serve de ces plans pour suivre les progrès accomplis et faire en sorte que les sous-projets d'Umoja-Extension 2 soient achevés dans les délais prévus.

8. Le Comité consultatif est profondément préoccupé de constater qu'il y a encore des lacunes importantes dans la gestion et le suivi du projet à ce stade avancé de la mise en œuvre. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il soit donné suite sans délai à l'intégralité des recommandations du Comité des commissaires aux comptes en matière de planification et de suivi du projet.

B. État d'avancement du projet

9. Le Comité consultatif rappelle que, comme indiqué dans le huitième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré ([A/71/390](#)), l'ensemble du projet Umoja se compose de 321 processus au total, dont 122 correspondent à Umoja-Démarrage, 66 à Umoja-Extension 1 et 133 à Umoja-Extension 2. Les processus afférents à Umoja-Extension 2 ont été regroupés en six modules distincts : a) planification stratégique, budgétisation et gestion de la performance ; b) collecte de fonds et gestion des relations avec les donateurs ; c) gestion des partenaires d'exécution ; d) gestion de la chaîne d'approvisionnement ; e) gestion du personnel en tenue ; f) gestion des conférences et des manifestations.

10. Dans son onzième rapport d'étape ([A/74/478](#)), le Secrétaire général indique que, depuis le dixième rapport, l'équipe Umoja a principalement travaillé sur la mise en service des sous-projets d'Umoja-Extension 2, sur des mises à niveau importantes du matériel et des logiciels ainsi que sur des améliorations continues sans lien avec les

solutions d'Umoja-Extension 2. Dans ce rapport, il donne un aperçu général de l'état d'avancement du projet aux paragraphes 8 à 11. Aux paragraphes 13 à 62 sont détaillés les progrès réalisés dans la conception, le développement et le déploiement des logiciels pour chacun des six sous-projets d'Umoja-Extension 2. On trouve à l'annexe I un résumé des déploiements d'Umoja en 2018 et 2019, par trimestre, et à l'annexe II un résumé des déploiements prévus pour 2020. **Tout en notant que, dans son rapport, le Secrétaire général fournit des informations sur le déploiement des six sous-projets d'Umoja-Extension 2, le Comité estime que celles-ci ne sont pas suffisantes pour lui permettre d'évaluer clairement les progrès effectivement accomplis sur la voie de l'achèvement de chaque sous-projet. Le Comité consultatif avait demandé des informations actualisées sur le taux d'avancement du projet Umoja dans son ensemble et sur les progrès accomplis dans chacun des sous-projets d'Umoja-Extension 2 mais n'a pas reçu de réponse claire.**

11. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 67/246, l'Assemblée générale a approuvé la nouvelle échéance prévue pour l'achèvement de l'ensemble du projet Umoja, soit décembre 2018. À la section XVII de sa résolution 73/279 A, l'Assemblée générale a déploré les retards intervenus dans la mise en service intégrale d'Umoja-Extension 2 et formulé plusieurs demandes à ce sujet ; elle a notamment prié le Secrétaire général : a) de continuer à exécuter le projet dans le respect du budget et du calendrier approuvés et de lui rendre compte en détail de l'achèvement de la mise en exploitation d'Umoja au plus tard à sa soixante-quatorzième session (par. 9) ; b) de donner, dans son prochain rapport d'étape, des informations actualisées complètes sur les derniers éléments du projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement (par. 10) ; c) de faire le point, dans son prochain rapport d'étape, des progrès accomplis en ce qui concerne l'achèvement du projet et des dépenses engagées (par. 11) ; d) d'atteindre les objectifs du projet et d'achever la mise en service du progiciel en décembre 2019 au plus tard (par. 20) ; e) d'exposer de façon détaillée dans son prochain rapport d'étape la manière dont l'équipe Umoja serait intégrée aux services du Secrétariat, y compris les mesures visant à garantir que le projet Umoja repose sur un modèle de fonctionnement viable (par. 16 ; voir également par. 20 du présent rapport).

12. **Le Comité consultatif est profondément préoccupé par le fait que le Secrétaire général n'a pas achevé l'ensemble du projet dans le respect du budget et du calendrier approuvés, qu'il n'a pas fourni le plan de prise en main d'Umoja demandé par l'Assemblée générale et qu'il a demandé dans son rapport un nouveau report des échéances du projet, qui se traduit par une nouvelle escalade des coûts. Le Comité note également que, dans son rapport, le Secrétaire général ne donne pas d'informations transparentes au sujet des progrès accomplis sur la voie de l'achèvement de l'ensemble du projet Umoja, qu'il ne précise pas, notamment, la date d'achèvement prévue et qu'il ne détaille pas les activités restant à exécuter dans chaque sous-projet et les échéances fixées pour leur exécution. Le Comité consultatif demande au Secrétaire général de fournir à l'Assemblée générale, au moment où celle-ci examinera le présent rapport, un plan d'action devant permettre que l'ensemble du projet Umoja et chacun des sous-projets d'Umoja-Extension 2 soient achevés d'ici à la fin de l'année 2020. Ce plan d'action devrait préciser les principales étapes et les produits attendus de l'ensemble du projet Umoja ainsi que des six sous-projets d'Umoja-Extension 2 ainsi que les échéances fixées pour leur mise en service.**

13. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale décide que le projet Umoja sera clôturé au 31 décembre 2020 et qu'elle prie le Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues pour que le projet soit achevé à cette date. Il recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui présenter, pour examen durant la partie principale de sa soixante-**

quinzième session, le rapport final du projet Umoja, qui devra comprendre des informations exhaustives, transparentes et détaillées sur l'exécution intégrale du projet et les dépenses engagées. Ce rapport final devra également faire le point sur le coût complet d'Umoja et sur les avantages offerts par le progiciel (voir par. 15 à 17 ci-après).

14. Dans son onzième rapport d'étape, le Secrétaire général donne aussi des informations sur d'autres déploiements, notamment : a) le lancement d'Umoja sur une plateforme mobile qui n'était pas prévue au départ (A/74/478, par. 63 à 66) ; b) l'appui fourni par Umoja aux fins de la mise en service du nouveau système de délégation de pouvoirs et du dispositif d'application du principe de responsabilité qui l'accompagne, comme prévu par le Secrétaire général dans le cadre de sa réforme de la gestion (ibid., par. 67 à 69) ; c) la modernisation de l'ensemble de l'infrastructure logicielle et matérielle SAP qui sous-tend Umoja (ibid., par. 70 à 81). **Le Comité consultatif prend note des efforts considérables qui ont été nécessaires pour moderniser l'infrastructure et appuyer les réformes du Secrétaire général. Il note avec préoccupation que le Secrétaire général fait état du déploiement d'une mise à niveau de la plateforme mobile qui n'était pas prévue au départ (A/74/478, par. 63). Il souligne la nécessité d'achever en priorité les sous-projets d'Umoja-Extension 2 et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'éviter tout élargissement du périmètre du projet, si ce n'est pour les éléments qui sont essentiels au bon fonctionnement du système et qui n'auront pas d'incidence sur le calendrier ou les coûts du projet.**

C. Avantages offerts par Umoja

1. Concrétisation des avantages

15. Dans son septième rapport annuel, le Comité des commissaires aux comptes avait fait plusieurs recommandations au sujet du plan de concrétisation des avantages d'Umoja (A/73/169, par. 38). Dans son huitième rapport, il a noté que le plan de concrétisation des avantages était en cours d'élaboration et a recommandé que ce plan soit arrêté à titre prioritaire. Dans sa résolution 73/279 A (sect. XVII, par. 13 et 14), l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général d'achever à titre prioritaire l'établissement d'un plan de concrétisation des avantages réaliste et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'étape. Dans son onzième rapport d'étape, le Secrétaire général indique que l'Organisation a commencé à élaborer un plan de concrétisation des avantages d'Umoja en 2018. Il indique également que la norme à suivre par l'Organisation pour ses systèmes de gestion des avantages a été fixée et qu'elle rend le processus plus rigoureux, l'objectif étant de pouvoir suivre les avantages et d'améliorer le plan de concrétisation des avantages, de le rendre conforme au nouveau dispositif et d'en confier l'exécution à la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'achever à titre prioritaire l'établissement et l'application du plan de concrétisation des avantages et de lui en rendre compte dans son rapport final sur le projet Umoja.**

2. Coût complet d'Umoja

16. Dans son huitième rapport annuel, le Comité des commissaires aux comptes a jugé que l'estimation du coût complet pourrait être plus précise et recommandé : a) que les prévisions de coûts indirects soient revues en veillant à ce que tous les référents processus appliquent les mêmes coûts standard, en utilisant le montant de référence correct concernant le perfectionnement constant ; b) qu'il soit tenu compte

des frais de formation pour la période 2019-2030 dans le coût complet d'Umoja ; c) qu'une estimation complète des frais de maintenance jusqu'en 2030 soit réalisée (A/74/153, par. 144 à 146). Dans son onzième rapport d'étape, le Secrétaire général indique que les estimations du coût complet d'Umoja ont été mises à jour autant que faire se peut, compte tenu des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/74/478, par. 127).

17. D'après le tableau 2 du onzième rapport d'étape du Secrétaire général, le coût complet estimatif d'Umoja pour la période 2008-2030 augmenterait de 15 540 601 dollars, passant du montant estimatif de 1 414 225 429 dollars présenté dans le dixième rapport d'étape (A/73/389) à 1 429 766 030 dollars. À l'annexe III de son rapport, le Secrétaire général présente la répartition des dépenses directement liées au projet par période et par phase, en distinguant les dépenses de personnel des autres dépenses. Les informations complémentaires qui accompagnent le rapport fournissent d'autres précisions, notamment : a) la répartition des dépenses directement liées au projet par année, par catégorie de dépense et par phase du projet¹ et des produits exécutés entre 2008 et 2019 ; b) la répartition des coûts indirects par déploiement (nombre de membres du personnel, nombre de mois-personne et coûts connexes). **Le Comité consultatif note avec préoccupation que le coût complet d'Umoja continue d'augmenter en raison des retards successifs. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'établir la version définitive des estimations du coût complet d'Umoja en tenant compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du fait que tous les éléments du progiciel vont entrer dans une phase de maintenance après la clôture du projet.**

D. Prise en main d'Umoja

18. Dans sa résolution 73/279, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'exposer de façon détaillée dans son prochain rapport d'étape la manière dont l'équipe Umoja serait intégrée aux services du Secrétariat, y compris les mesures visant à garantir que le projet Umoja repose sur un modèle de fonctionnement viable. Dans son huitième rapport annuel, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que le Secrétariat élabore le plan de prise en main d'Umoja à titre prioritaire (A/74/153, par. 156). Le Comité consultatif note que le rapport présenté par le Secrétaire général ne contient pas le plan de prise en main demandé par l'Assemblée générale.

19. Dans son onzième rapport d'étape, le Secrétaire général indique que les aspects relatifs à l'infrastructure et à la sécurité, y compris les budgets et la gestion des marchés, ont déjà été transférés au Bureau de l'informatique et des communications. Il indique également que son rapport contient des informations sur les fonctions ayant trait aux clients, qui revêtiront toute leur importance lorsque tous les modules seront entrés en service et auront été stabilisés, ainsi que sur les déploiements et sur les fonctions d'appui (A/74/478, par. 128 à 148).

20. Pour ce qui est du financement, le Secrétaire général indique dans son onzième rapport annuel qu'aux fins de la stabilisation du progiciel, il faudrait transformer la formule de partage des coûts adoptée par l'Assemblée générale pour la mise en œuvre du projet Umoja en une formule hybride pondérée tenant compte du budget, des dépenses et du nombre d'utilisateurs, qui entrerait en vigueur au début de l'exercice budgétaire 2021. Il indique également que la méthode et sa justification seront

¹ Les phases du projet sont les suivantes : activités de lancement ; conception des processus ; Umoja-Démarrage ; Umoja-Intégration ; améliorations et appui à l'exploitation ; Umoja-Extension 2.

présentées dans le projet de budget-programme pour 2021 et qu'il sera tenu compte des incidences financières de l'abonnement au nouveau logiciel hébergé dans le cloud (voir [A/74/478](#), par. 46 et 150). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans le projet de budget-programme pour 2021 une proposition détaillée concernant la méthode à appliquer pour estimer les coûts liés à la période de maintenance qui suivra la clôture du projet, et d'y exposer de façon détaillée la manière dont l'équipe Umoja sera intégrée aux services du Secrétariat, y compris les mesures visant à garantir que le projet Umoja repose sur un modèle de fonctionnement viable (voir résolution [73/279](#) de l'Assemblée générale).**

21. Dans son onzième rapport d'étape, le Secrétaire général indique que, depuis 2016, des formations spécialisées ont été organisées à l'intention du personnel du projet afin que l'Organisation dispose des capacités institutionnelles voulues pour l'exploitation d'Umoja, que, dans ce cadre, les membres du personnel ont suivi près de 960 séances de formation technique, d'un coût estimé à 3,4 millions de dollars, et que l'accent mis sur la formation a permis de se passer des services d'un intégrateur de systèmes pour les solutions des sous-projets d'Umoja-Extension 2 et de réduire les coûts associés au transfert de connaissances par les fournisseurs ([A/74/478](#), par. 159). **Le Comité consultatif se félicite des progrès accomplis et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour faire en sorte que le projet soit moins dépendant des prestataires extérieurs et des consultants.**

E. Questions diverses

22. Dans son huitième rapport annuel, le Comité des commissaires aux comptes a indiqué qu'il avait constaté plusieurs lacunes dans les fonctions de contrôle applicables aux fonctions de traitement des paiements des prestataires qui ont été déployées dans le cadre d'Umoja-Démarrage et d'Umoja-Extension 1. Il a notamment observé que les propositions de paiement n'étaient pas faites automatiquement chaque jour et que le système n'était pas doté d'un dispositif permettant de vérifier les soldes bancaires. Il a aussi relevé des défaillances dans la tenue à jour des données de base et a notamment constaté qu'il arrivait que plusieurs fournisseurs ou, dans certains cas, des membres du personnel et des fournisseurs soient associés au même compte bancaire. Il a observé que, dans 504 cas, des fournisseurs et des membres du personnel avaient les mêmes numéros de compte bancaire et que, dans 30 de ces cas, un même compte bancaire était associé à un membre du personnel et à un fournisseur commercial. De plus, Umoja ne permettait pas de préciser l'objet du paiement, ce qui rendait nécessaire une intervention manuelle qui, si elle n'était pas faite à temps, entraînait un risque d'échec des paiements ([A/74/153](#), par. 77 à 85). **Le Comité consultatif est préoccupé par la nature des lacunes constatées par le Comité des commissaires aux comptes et estime que ces lacunes augmentent le risque de fraude et requièrent une attention immédiate ; il faudrait notamment renforcer les contrôles internes pour que de telles défaillances soient évitées à l'avenir. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de remédier aux problèmes constatés par le Comité des commissaires aux comptes dans le traitement des paiements des prestataires, de donner suite, à titre prioritaire, aux recommandations formulées par le Comité à ce sujet et de rendre compte des mesures prises en ce sens dans son rapport final sur le projet Umoja.**

F. Ressources nécessaires pour 2019 et 2020

23. Les ressources nécessaires pour 2019 et 2020 sont présentées par catégorie de dépenses dans le tableau 3 du onzième rapport d'étape du Secrétaire général. Les

dépenses à imputer au montant du budget approuvé pour 2019 (55 136 400 dollars) devraient atteindre 42 402 400 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 12 734 000 dollars. Le montant des dépenses engagées au 1^{er} octobre 2019 est de 26 406 500 dollars, et le montant des dépenses prévues pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019 est de 15 995 900 dollars. Le Comité consultatif a été informé que les dépenses restantes pour 2019 couvraient notamment : a) environ 2,85 millions de dollars au titre des dépenses de personnel ; b) le versement initial de 2,5 millions de dollars dans le cadre du contrat de mise en œuvre du module Integrated Business Planning conclu avec SAP (A/74/478, par. 43 à 49) ; c) 2,75 millions de dollars au titre de l'appui SAP destiné aux autres produits SAP déployés dans le cadre d'Umoja ; d) quelque 5,1 millions de dollars au titre de la prolongation de 30 contrats de janvier à juin, de sorte que l'Organisation puisse continuer de compter sur des prestataires expérimentés ; e) 0,75 million de dollars supplémentaires pour diverses autres dépenses opérationnelles, notamment des accords de prestation de services pour des opérations d'appui qui sont facturées en fin d'année, des achats de fournitures et d'accessoires, des voyages et des sessions de formation. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la structure des dépenses du projet Umoja n'était pas linéaire ; en effet, nombre de dépenses faisaient l'objet d'un préengagement qui facilitait les négociations et d'engagements de financement qui permettaient d'assurer l'appui des logiciels, et il fallait faire en sorte que l'Organisation puisse toujours compter, au besoin, sur des prestataires compétents, ce qui supposait d'obtenir contrats et visas à l'avance.

24. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité que l'existence d'un solde inutilisé de 12 734 000 dollars de 2019 s'expliquait principalement comme suit : a) les dépenses afférentes aux services contractuels (8,3 millions de dollars) avaient été moins élevées que prévu en raison d'une diminution du nombre moyen de prestataires par mois et du taux horaire moyen² et du fait des retards pris dans le déploiement des modules de planification de la demande et de planification du réseau d'approvisionnement, qui font partie du sous-projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement d'Umoja-Extension 2, retards qui étaient dus au temps nécessaire pour conclure le contrat SAP correspondant (A/74/478, par. 43 à 49) ; b) les dépenses de personnel (1,9 million de dollars) avaient aussi été moins élevées que prévu en raison d'une diminution du nombre de membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2019 ; ce nombre dépendait de la capacité de l'équipe de base du projet d'assumer des responsabilités supplémentaires et variait au cours de l'année en fonction des modalités du projet ; c) les dépenses au titre des postes (1,5 million de dollars) avaient été moins élevées que prévu en raison des difficultés rencontrées pour recruter du personnel doté des compétences nécessaires, et du fait que les dépenses afférentes au poste de directeur de projet (sous-secrétaire général) n'étaient plus imputées au budget du projet Umoja (voir par. 6 ci-dessus).

25. Le montant des ressources prévues pour 2020 s'élève à 35 378 000 dollars. Compte tenu du solde inutilisé, 12 734 000 dollars à la fin de 2019, qu'il est proposé de reporter sur 2020, le montant net des ressources nécessaires pour 2020 est de 22 644 000 dollars. On trouvera aux paragraphes 159 à 170 du onzième rapport d'étape du Secrétaire général les justifications des ressources demandées pour 2020. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, au moment où celle-ci examinera le présent rapport, des informations**

² Le Comité consultatif a été informé que le coût des services contractuels diminuait depuis 2015/16 : le nombre moyen de prestataires par mois était passé de 110 en 2015/16 à 44 en 2019 et le taux horaire moyen de 191 dollars en 2016 à 132 en 2019, ce qui avait entraîné une diminution globale du coût quotidien moyen des services contractuels, dont le montant était passé de 149 736 dollars à la mi-2016 à 37 964 dollars à la fin du mois d'octobre 2019.

actualisées sur les dépenses engagées en 2019 et sur le montant estimatif du solde inutilisé à la fin de 2019.

26. Les ressources supplémentaires proposées pour 2020, d'un montant de 22 644 000 dollars, porteraient le montant total des dépenses directement liées au projet à 566 385 600 dollars en 2020, alors que ce montant était de 543 741 600 dollars entre 2008 et 2019 (voir [A/74/478](#), tableau 4). **Le Comité consultatif regrette que le report de la date d'achèvement du projet entraîne de nouvelles dépenses et une nouvelle escalade des coûts du projet. Compte tenu de la sous-utilisation des crédits en 2019, de la nécessité de donner la priorité aux sous-projets d'Umoja-Extension 2 et du fait qu'il faut éviter d'ajouter des fonctionnalités qui n'étaient pas prévues initialement, le Comité recommande que l'Assemblée générale réduise de 3 % (1 061 300 dollars) le montant des ressources proposées, le ramenant ainsi de 35 378 000 dollars à 34 316 700 dollars.**

IV. Conclusions et recommandations

27. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 174 du onzième rapport d'étape du Secrétaire général. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

- a) **Prenne note des progrès accomplis dans la mise en service d'Umoja depuis la publication du dixième rapport d'étape ;**
- b) **Approuve un montant de 34 316 700 dollars au titre des prévisions de dépenses afférentes au projet pour 2020 ;**

Budget-programme

c) **Approuve un montant de 3 237 400 dollars au titre de la composante 1 (Progiciel de gestion intégré) du sous-chapitre 29A du budget-programme pour 2020 (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité), correspondant à la part imputée au budget ordinaire du coût du projet Umoja pour 2020 ;**

d) **Révisé le montant prévu au projet de budget-programme pour 2020 en réduisant de 1 228 700 dollars le montant demandé au sous-chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) ;**

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

e) **Prenne note du fait qu'un montant de 13 381 300 dollars sera demandé dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ;**

Ressources extrabudgétaires

f) **Prenne note du fait qu'un montant de 4 964 000 dollars sera prélevé sur les ressources extrabudgétaires pour l'exercice budgétaire 2020.**

28. **Le Comité consultatif recommande également que l'Assemblée générale décide de rendre aux États Membres, le cas échéant, le solde inutilisé à la clôture du projet.**